



Coalition for the International Criminal Court

[www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

**À Lima :**

Francesca Varda  
Coordonnatrice régionale pour les Amériques, Coalition pour la CPI  
Tel: +51 992753142  
[varda@coalitionfortheicc.org](mailto:varda@coalitionfortheicc.org)

**Au Salvador :**

Wilfredo Medrano  
Coordinateur de la Coalition du Salvador pour la CPI  
Tel: +503 223 45 323  
[wilfredonet@mixmail.com](mailto:wilfredonet@mixmail.com)

**À Managua :**

Wilma Núñez  
Directrice du Centre Nicaraguayen des droits humains , CENIDH  
Tel: +505 2222 2563  
[nsolano@cenidh.org](mailto:nsolano@cenidh.org)

**À New York :**

Tania Deigni  
Assistante des programmes régionaux  
Coalition pour la CPI  
Tel: +1 646 465 8513  
[deigni@coalitionfortheicc.org](mailto:deigni@coalitionfortheicc.org)

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE  
1er septembre 2011

**LA COALITION MONDIALE APPELE LE NICARAGUA ET LE SALVADOR A  
REJOINDRE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE**

*Adhérer au Statut de Rome renforcera la lutte contre l'impunité pour les crimes contre  
l'humanité, les crimes de guerre et le génocide dans la région des Amériques*

New York, États-Unis/Lima, Pérou - La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) - un réseau mondial de plus de 2.500 organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays - a appelé la République du Salvador et la République du Nicaragua à démontrer leur engagement pour la justice internationale et pour l'état de droit en adhérant au Statut de Rome, traité fondateur de la Cour pénale internationale (CPI), qui est la première et unique cour permanente internationale en mesure de juger les crimes contre l'humanité et le génocide. Le Salvador, le Nicaragua ainsi que le Guatemala sont les seuls États latino-américains à ne pas avoir encore rejoint la CPI.

Dans des lettres datées du 1<sup>er</sup> septembre 2011 et adressées aux présidents Mauricio Funes du Salvador et Daniel Ortega du Nicaragua, la Coalition a souligné le rôle de la région latino américaine dans la création et la promotion de la CPI, en notant que tous les États sud américains ont ratifié le Statut de Rome et que la région caribéenne est maintenant plus proche d'une représentation complète à la Cour suite aux récentes ratifications de Sainte-Lucie et de la Grenade. La Coalition a également souligné le rôle important joué par la société civile, ainsi que par d'autres acteurs clés, afin de s'assurer que le processus d'adhésion reste inscrit à l'agenda national du Salvador et du Nicaragua.

Au Salvador, le gouvernement a pris d'importantes mesures afin d'accélérer le processus d'adhésion en envoyant une délégation officielle à participer en tant qu'observateur à la Conférence de révision du Statut de Rome à Kampala, en Ouganda en juin 2010. Le Ministère des Affaires étrangères a également organisé plusieurs forums traitant des questions liées à la CPI. Toutefois, selon Wilfredo Medrano, coordinateur de la Coalition du Salvador pour la CPI, « afin de rendre tangible son engagement en faveur du programme des droits humains de la politique générale de son gouvernement, le gouvernement du Salvador devraient encourager et développer la phase de consultation finale du projet d'adhésion au Statut de Rome et porter ledit projet devant la Cour Suprême le plus tôt possible ». En septembre 2011, Parliamentarians for Global Action (PGA), après la visite à La Haye en 2010 des parlementaires des partis politiques salvadoriens de l'ARENA, FLMN et GANA, entreprendra une mission avec la participation de législateurs latino-américains visant à rencontrer le président Funes et tiendra un forum de la société civile à L'Université d'Amérique centrale (UCA).

Au Nicaragua, le gouvernement s'est montré plus réticent dans son appui à la CPI. Le Nicaragua, avec les États-Unis, est l'un des seuls membres de l'Organisation des États américains (OEA) à avoir inclus une réserve à la « Résolution sur la promotion de la Cour pénale internationale » traitée annuellement à l'OEA, bien qu'ayant franchi un premier pas important en donnant plus de précisions sur certains crimes internationaux dans son code criminel de 2008. Toutefois, comme l'a indiqué Wilma Núñez, directrice du Centre nicaraguayen des droits humains, « avant de boucler son mandat, le président Ortéga devrait montrer un réel engagement auprès des victimes de crimes contre l'humanité de par le monde et promouvoir l'adhésion au Statut de Rome. Il s'agit là d'une tâche urgente qui ne doit pas être mise en attente puisqu'elle représente la meilleure façon de montrer son engagement en faveur de la paix et de la lutte contre l'impunité ».

*« L'un des obstacles à l'adhésion dans les deux pays est la crainte infondée selon laquelle la CPI est capable d'enquêter sur des crimes commis dans le passé », a déclaré Francesca Varda, coordonatrice régionale de la CCPI pour les Amériques. « Il y a toujours des voix discordantes qui tentent de susciter des inquiétudes, mais la vérité est qu'il s'agit là d'une cour qui regarde vers le futur et qui ne peut que s'occuper de faits s'étant déroulés après le 1<sup>er</sup> juillet 2002. C'est un fait ».*

*La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 117 États parties à la CPI. Au coeur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il existe actuellement six enquêtes en cours devant la Cour: la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), l'Ouganda, le Kenya et la Libye. La CPI a publiquement émis 18 mandats d'arrêt et 9 citations à comparaître. Trois procès sont en*

*cours. Le Procureur de la CPI a récemment demandé aux juges l'autorisation d'ouvrir une enquête en Côte d'Ivoire. Son Bureau a déclaré examiner huit situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigeria, et en Palestine.*

*La Coalition pour la Cour pénale internationale comprend plus de 2 500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, visitez: [www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)*

###